

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 mai 2013

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-5-8-1

Service consulté

**DESAFFECTATION D'UN BIEN MOBILIER
DU COLLEGE JEAN MACE A MULHOUSE**

Résumé : Le rapport a pour objet la désaffectation d'un véhicule de service, propriété du collège Jean MACE à MULHOUSE, dans la perspective de sa vente par le collège.

Le collège Jean MACE vient de procéder à l'acquisition d'un véhicule de service en remplacement du véhicule RENAULT EXPRESS type F40104, acheté en 1989, qu'il souhaite pouvoir revendre.

La réglementation prévoit que les biens mobiliers des collèges ayant encore une valeur marchande font l'objet d'une procédure de désaffectation qui relève des compétences de l'Etat sur la base d'une proposition du Conseil Général et d'un avis conforme du conseil d'administration. Les biens appartenant en propre aux établissements peuvent ensuite être aliénés à leur profit.

Dans le cadre de cette procédure, le conseil d'administration du collège Jean MACE, dans sa séance du 2 avril 2013, s'est prononcé favorablement sur la désaffectation du véhicule RENAULT EXPRESS dont la valeur est estimée à 500€ environ.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette proposition de désaffectation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER